



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 513

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

**RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT DE L'UGAP POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE A
PNEUS VOLVO EWR 150**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit procéder à l'acquisition d'une pelle à pneus pour les besoins du service entretien des cours d'eau de l'antenne de Lillers,

Considérant que la centrale d'achat l'UGAP propose dans des conditions économiquement avantageuses, une offre pour un montant de 210 427,99 € HT, selon le devis qu'elle a établi,

Considérant que les prix applicables sont ceux établis par l'UGAP et qu'à cet effet il y a lieu de signer un bon de commande correspondant,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation de commandes auprès d'une centrale d'achat conformément aux règles en vigueur.

Le Président,

DECIDE de signer un bon de commande avec la centrale d'achat de l'UGAP ayant pour objet l'acquisition d'une pelle à pneus VOLVO EWR 150 pour les besoins du service entretien des cours d'eau de l'Antenne de Lillers pour un montant de 210 427,99 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**3.1. JUIL. 2025**

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **31 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **31 JUIL. 2025**

Par délégation du Président

Le Vice-président délégué,

LECONTE Maurice

Par délégation du Président

Vice-président délégué,

LECONTE Maurice

